



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

**Délibération n° 2025D49**

Le Conseil d'administration, convoqué le 11 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 3 septembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

**OBJET : Mise à jour - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses budget annexe du CIAS Vie et Boulogne EHPAD Pays de Palluau Multisites**

Considérant que les tarifs 2025 proposés par le département ne sont pas encore connus

Considérant que les dotations concernant le budget dépendance (versée par le département) et le budget soins (versée par l'ARS), ne sont pas connus à ce jour

Après s'être fait présenter le projet d'EPRD du Budget Annexes EHPAD Pays de Palluau Multisites ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'EPRD du budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (M22) comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
<b>DEPENSES</b>	2 866 808.27 €	1 069 838.77 €	2 190 783.11 €
<b>RECETTES</b>	2 597 290.82 €	910 364 €	2 190 783.11 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 269 517.45 €</b>	<b>- 159 474.77 €</b>	<b>0.00 €</b>

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	802 115,00 €	5 523 687,93 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	4 876 879,21 €	174 750,00 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	448 435,94 €	0,00 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	6 127 430,15 €	5 698 437,93 €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 992,22 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	6 127 430,15 €	6 127 430,15 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

## TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	428 992,22 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 095,62 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reportes en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	107 095,62 €	428 992,22 €	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>321 896,60 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	5,65%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

## TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	321 896,60 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	98 400,00 €	15 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	85 000,00 €	20 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	505 296,60 €	35 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470 296,60 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	505 296,60 €	505 296,60 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

## FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025

FRNG estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-470 296,60 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre 2025</b>	<b>-470 296,60 €</b>

## BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

BFR estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
<b>BFR (ou EFE signé "-") prévisionnel au 31 décembre 2025</b>	<b>0,00 €</b>

## TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Trésorerie au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-470 296,60 €
<b>Trésorerie au 31 décembre 2025</b>	<b>-470 296,60 €</b>

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le 8 septembre deux mille vingt-cinq,

Le Président,  
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15 septembre.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.